



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Thibaut FOUGERAS - Joël GROSJEAN - Patrick LYOT - Valérie TARDY - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 17 septembre 2014 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Roland SCHULTZ à Christiane DUVERNAY - Pierre-Yves FICHET à Joël GROSJEAN - Christiane CLAUDE à Gérard BUONO

Désignation d'un secrétaire de séance : Gérard BUONO

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 25/08/2014, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Transfert du pouvoir de police des ordures ménagères à la CAMVAL
2. Adhésion au SIVOM à la carte du canton de Lugny pour la vocation hydraulique Mouge
3. Ressources Humaines : révision du régime indemnitaire (Indemnité d'Exercice des Missions)
4. Indemnité allouée au comptable du Trésor Public
5. SYDESL : tarification électricité / gaz
6. Présentation des rythmes scolaires
7. Point sur la révision du PLU
8. Devis divers
9. Informations diverses

Mme le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour : Décision modificative - virement de crédits ET composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ET retire le point n° 01 transfert du pouvoir de police des ordures ménagères à la CAMVAL.

1^{ER} POINT : Adhésion au SIVOM à la carte du canton de Lugny pour la vocation hydraulique Mouge

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de M. le Préfet de Saône-et-Loire au sujet de l'adhésion de la commune au SIVOM pour la vocation hydraulique Mouge. Il est expliqué qu'en 2012, la commune d'Igé avait sollicité son adhésion au SIVOM pour la seule vocation hydraulique Mouge. Or, à cette époque, et comme le prévoient les dispositions de l'article L511-18 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations concordantes à la fois du Syndicat et de ses communes membres n'ont pas été actées.

Dans le cas où la commune souhaite intégrer ce syndicat, il convient donc de délibérer à nouveau. Une fois la délibération prise, le SIVOM devra à son tour délibérer et demander aux communes membres de se prononcer.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le transfert de la compétence hydraulique Mouge vers le SIVOM à la carte du canton de Lugny.

2^{ème} POINT : Ressources Humaines : révision du régime indemnitaire (Indemnité d'Exercice des Missions)

Mme le Maire explique que le régime indemnitaire des agents, en ce qui concerne l'indemnité d'exercice des missions, a été fixé en 2007 par la commune d'Igé. Il consiste à l'attribution d'une prime annuelle aux agents communaux.

A ce montant, il est appliqué un coefficient multiplicateur annuel pouvant varier de 0.8 à 3 en fonction des critères suivants : manière de servir, responsabilité particulière, assiduité.

Mme le Maire propose à l'assemblée de réviser le coefficient multiplicateur au montant de référence annuel, qui est fixé à ce jour de 0 à 1.5.

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, **AUTORISE** Mme le Maire à appliquer un coefficient multiplicateur au montant de référence annuel de **0.8 à 2.3** en fonction des critères suivants : manière de servir, responsabilité particulière, assiduité.

3^{ème} POINT : Indemnité allouée au comptable du Trésor Public

Mme le Maire expose que le conseil municipal doit préciser les conditions d'attribution de l'indemnité allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la commune d'Igé pour la gestion des comptes et la confection des documents budgétaires. Elle propose au conseil municipal d'attribuer pour la durée du mandat à M. Damien PERRET, receveur municipal, l'indemnité de conseil prévue par les textes précités.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix **POUR**, 1 voix **CONTRE** et 2 **ABSTENTIONS**, décide : **DE DEMANDER** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

4^{ème} POINT : SYDESL : tarification électricité / gaz

Mme le Maire rappelle également qu'à la précédente séance du conseil municipal, un groupe de travail a été constitué pour étudier la proposition.

Elle fait part également d'une récente conférence du SYDESL qui a eu lieu au salon Cité 71. Concernant l'aspect financier pour la tarification du gaz, le SYDESL a annoncé une baisse de 15 à 25 %.

Elle expose que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie le 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs domestiques de gaz naturel et d'électricité.

La fin des tarifs réglementés de vente est prévue selon le planning suivant :

GAZ NATUREL :

- Contrats de gaz d'une consommation supérieure à 200 MWh : fin des TRV le 31 décembre 2014.
- Contrats de gaz d'une consommation supérieure à 30 MWh : fin des TRV le 31 décembre 2015.

ÉLECTRICITÉ :

- Contrats d'électricité d'une puissance supérieure à 36 kVa (tarifs Jaune et Vert) : fin des TRV le 31 décembre 2015.

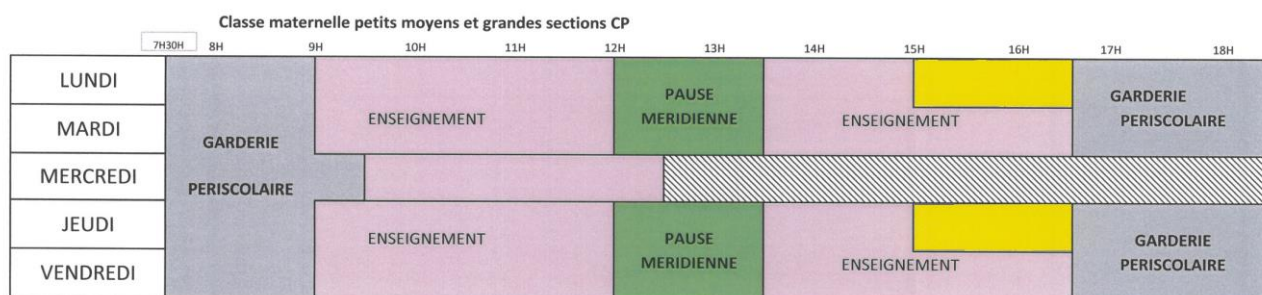
Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, le SYDESL s'est associé aux trois autres syndicats d'énergie de Bourgogne. Ce groupement se veut ouvert à tous les acheteurs publics ou exerçant des missions d'intérêt général à l'échelle du département.

Considérant ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, décide : D'AUTORISER l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés - D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion et aux contrats.

5^{ème} POINT : présentation des rythmes scolaires

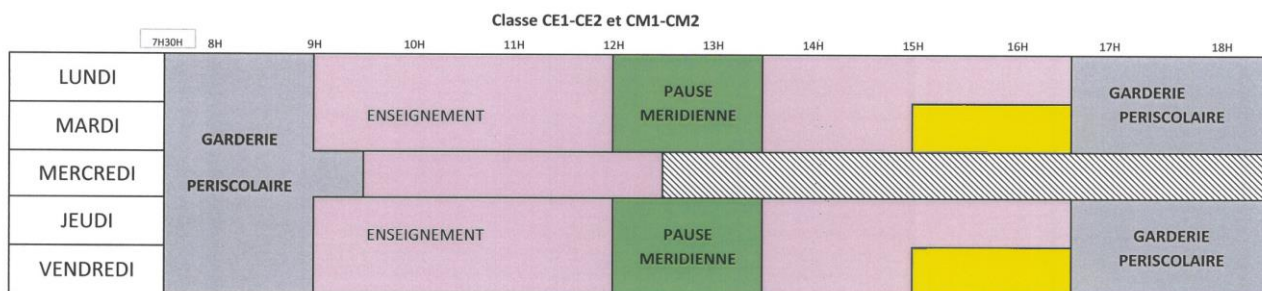
La parole est donnée à Mme LAGRANGE qui présente le fonctionnement des rythmes depuis la rentrée de septembre 2014 et les changements qui en découlent.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE



Temps scolaire des enfants

Temps de présence facultatif des enfants TAP



Mme le Maire précise que toutes les activités ainsi proposées aux enfants sont financées entièrement par la commune. Aucune participation financière n'a été demandée aux parents. Un bilan, après le premier trimestre de fonctionnement, courant janvier 2015, sera présenté lors d'une réunion avec les parents.

6^{ème} POINT : Point sur la révision du PLU

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est impératif de venir prendre connaissance du projet d'approbation de la révision du PLU. Le dossier complet est consultable au secrétariat de mairie.

Elle propose à l'équipe municipale de se réunir le LUNDI 13 OCTOBRE 2014 à 19h00 pour examiner le projet.

Elle rappelle également que la commune doit se positionner sur la proposition faite par l'Agence Technique Départementale sur le dossier de consultation en vue de l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement. Le dossier a été transmis le 18 septembre 2014 par voie électronique aux membres de la commission en charge de l'assainissement. La consultation doit être lancée courant octobre 2014.

7^{ème} POINT : Composition de la CAO

Mme le Maire propose de mettre en place une commission d'appel d'offres (CAO) pour intervenir obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif) et facultativement dans les procédures adaptées (MAPA).

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

PROCLAME élus les membres titulaires suivants : Jean-Jacques GATEAUD - Denis BERTHOUD - Pierre-Yves FICHET et Joël GROSJEAN, conseiller technique.

PROCLAME élus les membres suppléants suivants : Gérard BUONO - Jean-Marc TRAHAND - Dominique DASSONVILLE

8^{ème} POINT : Décision modificative - virement de crédits

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le compte 2117/21 « Bois et Forêt » suite aux factures reçues de l'ONF pour des travaux sylvicoles dont la commande a été passée en 2012.

Au vu des conditions climatiques, certains travaux avaient dû être reportés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le maire à procéder à l'opération comptable suivante :

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses INV	872 344 €	- 8000 € Cpte 2315/23	+ 16 000 € Cpte 2117/21	880 344 €
Total général des recettes INV	872 344 €	0 €	+ 8000 € Cpte 021/21	880 344 €
Total général des dépenses FONC	761 536 €	- 8000 € Cpte 022/022	+ 8000 € Cpte 023/23	761 536 €
Total général des recettes FONC	761 536 €	0 €	0 €	761 536 €

9^{ème} POINT : Mise en place d'un conseil municipal d'enfants

La parole est donnée à M. BUONO qui présente à l'assemblée le projet de créer un conseil d'enfants.

Un rendez-vous a été fixé avec Mme LECORRE, professeur des écoles de la classe des CM1/CM2 pour exposer le projet. La composition serait de 10 voire 12 enfants. Les enfants s'éliraient entres eux.

Plusieurs réunions seraient programmées pour des sujets différents : citoyenneté, environnement, solidarité, etc...

Une réunion d'informations avec les parents est également envisagée.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer un conseil municipal d'enfants - DIT que les modalités seront définies ultérieurement.

10^{ème} POINT : Devis divers

- ✓ Reprises diverses d'enrobé (notamment au niveau de la boulangerie/supérette) : devis EUROVIA pour 4 767.48 € TTC - Accord à l'unanimité

11^{ème} POINT : Informations diverses

Mme le Maire informe l'assemblée de la proposition de M. CURTENELLE pour l'indemnisation de sortie de bail (location de vignes En Vernayes - bail de 25 ans jusqu'au 25.11.2015).

Mme le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu d'un administré suite à une location en 2012 de la salle polyvalente. Il ressort qu'un courrier sera adressé à l'administré pour connaître les démarches qu'il a effectué auprès de son assurance personnelle. La décision sera prise en fonction.

Mme le Maire avise l'assemblée du courrier du propriétaire du local que la commune loue actuellement pour les ateliers municipaux. Elle prendra contact avec un cabinet privé et avec les domaines pour une estimation du bien. Mme le Maire informe l'assemblée que plusieurs courriers ont été adressés à des propriétaires de chiens suite à des nuisances intempestives.

Mme le Maire informe qu'un flyer a été distribué à l'ensemble des habitants du Clos Bardot et des Cadolles pour leur rappeler la limitation de vitesse à l'intérieur des lotissements (30 km/h).

Mme le Maire rappelle que la présentation du bilan énergétique de la commune aura lieu lundi 29 septembre 2014 à 18h30 en mairie.

MM DASSONVILLE (délégué titulaire) et FOUGERAS (délégué suppléant), délégués ne pourront pas participer à l'assemblée générale du GIP-E Bourgogne le 02 octobre 2014 à Autun.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 H 55.

Le prochain conseil municipal aura lieu le VENDREDI 24 OCTOBRE 2014 à 20 h 00

Affiché le 25.09.2014

